

**Assemblée générale**

Distr. générale  
7 février 2024  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-huitième session**

Point 155 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée  
des Nations Unies pour la stabilisation au Mali****Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée  
des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour  
l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <i>Page</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. Mandat et résultats attendus . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                   | 5           |
| A. Vue d'ensemble . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5           |
| B. Hypothèses budgétaires . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                         | 6           |
| C. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                 | 8           |
| II. Ressources financières . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                        | 15          |
| A. Vue d'ensemble . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 15          |
| B. Contributions non budgétisées . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                  | 16          |
| C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .                                                                                                                                                                                                          | 16          |
| D. Formation . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 16          |
| III. Analyse des variations . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                       | 17          |
| IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .                                                                                                                                                                                                                                      | 21          |
| V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/274 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale . . . . . | 22          |
| A. Assemblée générale . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                             | 22          |
| B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .                                                                                                                                                                                                                           | 22          |



Annexes

|                        |    |
|------------------------|----|
| I. Définitions .....   | 28 |
| II. Organigramme ..... | 29 |
| Carte .....            | 30 |

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 (exercice 2024/25), dont le montant s'élève à 207 080 267 dollars.

Le budget couvre le déploiement et le rapatriement progressif de 190 membres des contingents, de 7 membres de la police des Nations Unies et de 140 membres des unités de police constituées, qui forment l'unité de gardes de la MINUSMA, conformément à la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2690 \(2023\)](#). Il prévoit également la suppression progressive de 229 emplois soumis à recrutement international, de 179 emplois soumis à recrutement national, de 14 emplois de Volontaires des Nations Unies et la mise à disposition de l'entité de capacités supplémentaires pour l'Équipe de liquidation.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour la MINUSMA pour l'exercice 2024/25 et l'achèvement de la procédure de liquidation est mise en évidence dans un tableau axé sur les résultats qui se rapporte à la composante Appui et est conforme aux grandes priorités approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2690 \(2023\)](#), ainsi qu'à la décision prise dans la même résolution selon laquelle il serait mis fin au mandat de la MINUSMA au titre de la résolution [2640 \(2022\)](#) à compter du 30 juin 2023 et la liquidation de la Mission commencerait le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les ressources humaines de l'entité correspondent à l'Équipe de liquidation, qui est chargée de la liquidation de la Mission, comme l'a demandé le Conseil.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

## Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

| Catégorie de dépenses                             | Dépenses<br>(2022/23) | Montant alloué<br>(2023/24) | Dépenses<br>prévues<br>(2024/25) | Variation          |               |
|---------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------|----------------------------------|--------------------|---------------|
|                                                   |                       |                             |                                  | Montant            | Pourcentage   |
| Militaires et personnel de police                 | 500 194,3             | 386 953,8                   | 38 886,8                         | (348 067,0)        | (90,0)        |
| Personnel civil                                   | 223 439,2             | 199 945,5                   | 68 552,0                         | (131 393,5)        | (65,7)        |
| Dépenses opérationnelles                          | 468 658,7             | 279 966,4                   | 99 641,5                         | (180 324,9)        | (64,4)        |
| <b>Montant brut</b>                               | <b>1 192 292,2</b>    | <b>866 865,7</b>            | <b>207 080,3</b>                 | <b>(659 785,4)</b> | <b>(76,1)</b> |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 20 131,4              | 23 934,7                    | 7 762,8                          | (16 171,9)         | (67,6)        |
| <b>Montant net</b>                                | <b>1 172 160,8</b>    | <b>842 931,0</b>            | <b>199 317,5</b>                 | <b>(643 613,5)</b> | <b>(76,4)</b> |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | —                     | —                           | —                                | —                  | —             |
| <b>Total</b>                                      | <b>1 192 292,2</b>    | <b>866 865,7</b>            | <b>207 080,3</b>                 | <b>(659 785,4)</b> | <b>(76,1)</b> |

**Ressources humaines**

|                                                            | <i>Déploiement<br/>approuvé pour<br/>l'exercice<br/>2023/24<sup>a</sup></i> | <i>Période de liquidation : déploiement prévu<sup>b</sup></i> |                         |                   |                  |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------|------------------|
|                                                            |                                                                             | <i>Juillet<br/>2024</i>                                       | <i>Octobre<br/>2024</i> | <i>Avril 2025</i> | <i>Juin 2025</i> |
| Observateurs militaires                                    | —                                                                           | —                                                             | —                       | —                 | —                |
| Membres des contingents                                    | 687                                                                         | 190                                                           | —                       | —                 | —                |
| Police des Nations Unies                                   | 16                                                                          | 7                                                             | 4                       | —                 | —                |
| Unités de police constituées                               | 420                                                                         | 140                                                           | 140                     | —                 | —                |
| Personnel recruté sur le plan international                | 264                                                                         | 229                                                           | 177                     | 17                | 17               |
| Administrateurs recrutés sur le plan national              | 20                                                                          | 18                                                            | 15                      | —                 | —                |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 193                                                                         | 161                                                           | 107                     | —                 | —                |
| Volontaires des Nations Unies                              | 16                                                                          | 14                                                            | 10                      | —                 | —                |
| Personnel fourni par des gouvernements                     | —                                                                           | —                                                             | —                       | —                 | —                |
| <b>Total</b>                                               | <b>1 616</b>                                                                | <b>759</b>                                                    | <b>453</b>              | <b>17</b>         | <b>17</b>        |

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024.

<sup>b</sup> Niveau maximum de l'effectif proposé pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Par sa résolution [2690 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin au mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Il a prié la MINUSMA, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, de commencer immédiatement la cessation de ses opérations et le transfert de ses tâches ainsi que la réduction et le retrait de son personnel, de façon organisée et en toute sécurité, avec pour objectif que le processus soit achevé le 31 décembre 2023. La liquidation de la MINUSMA devait commencer le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Au paragraphe 7 de sa résolution, le Conseil a autorisé, pendant la durée de cette liquidation, le maintien d'une unité de gardes composée d'effectifs existants de la MINUSMA, afin de protéger le personnel chargé de la liquidation, les installations et les biens de la Mission.
2. Par conséquent, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2023, conformément à son plan de retrait intégré, la MINUSMA a physiquement fermé et transféré aux autorités maliennes tous les camps à l'exception du site de liquidation de Gao et du quartier général de Bamako. Il était initialement prévu que le site de Tombouctou reste ouvert pendant la phase de liquidation, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024, mais il a été fermé le 28 décembre 2023 pour des raisons de sécurité. La Mission a également clôturé son portefeuille d'activités, rapatrié tous les membres du personnel des services organiques (recrutés sur le plan international et national), aux contrats desquels elle a mis fin, et achevé les activités d'assainissement de l'environnement. Le portefeuille d'activités recouvrait les activités relatives aux programmes liées au mandat de la Mission, qui a cessé d'exister le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Il comportait un pilier politique et un pilier humanitaire, dont les équipes avaient pour mandat d'appuyer l'exécution des activités prescrites.
3. Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) a assumé la fonction de chef de l'entité après le départ du Représentant spécial du Secrétaire général, à la fin de la phase de réduction des effectifs et de retrait ; il assure aujourd'hui la liaison avec le Gouvernement de transition au Mali, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations régionales. Le Secrétaire général a transféré au Chef de l'entité le rôle d'agent habilité et, par là même, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies dans le pays.
4. Dirigée par un directeur ou une directrice, l'Équipe de liquidation exécute les tâches opérationnelles liées à la liquidation. Le (la) Directeur(trice) (D-2) supervise la gouvernance et la coordination et assure le maintien de la communication avec les autorités maliennes, le suivi des résultats et la communication de l'information à ce sujet, ainsi que la gestion des ressources humaines, financières et physiques, dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Il (elle) sera épaulé(e) par les chefs des services chargés de la chaîne d'approvisionnement, de l'administration, de l'appui opérationnel, des ressources humaines, de la sécurité et des unités de gardes.
5. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission contribuera aux réalisations escomptées en exécutant les principaux produits décrits dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats. Ce cadre est organisé par composantes et n'en comporte que deux : direction exécutive et administration, et appui.

## B. Hypothèses budgétaires

6. Au 1<sup>er</sup> juillet 2024, il est prévu que la MINUSMA conserve un site à Gao (jusqu'au 30 septembre 2024) et son quartier général à Bamako (jusqu'au 31 mars 2025). Ces deux sites doivent permettre de rapatrier ou de céder le reste du matériel appartenant à l'ONU et du matériel appartenant aux contingents.

7. Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2025, les activités de liquidation n'exigeant pas une présence sur le terrain seront menées au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ; en effet, les centres de services continueront de régler d'éventuelles questions en suspens pendant la période suivant la liquidation et apporteront un appui nécessaire aux activités d'établissement des rapports destinés à l'Assemblée générale. Les tâches résiduelles, qui seront exécutées par un nombre limité de membres du personnel, sont liées à la gestion du matériel, au budget, aux finances et aux ressources humaines, à la surveillance environnementale et à l'établissement de rapports. Le suivi global de l'état d'avancement des activités résiduelles de liquidation sera supervisé par le Département de l'appui opérationnel. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité coordonnera l'établissement des rapports sur la performance financière et l'exécution du budget ainsi que des rapports finaux sur la liquidation des actifs et leur présentation aux organes délibérants.

8. La MINUSMA devrait mener les principales activités suivantes :

- a) procéder à la fermeture physique et au transfert des deux sites de liquidation (Gao et Bamako) ainsi qu'à l'assainissement de l'environnement, ce qui mettra un terme aux activités de liquidation au Mali prévues par la résolution [2690 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité ;
- b) rapatrier l'unité de gardes, qui se compose d'une unité de police constituée (140 personnes), d'un contingent (190 personnes) et de sept membres de la police des Nations Unies, ainsi que le matériel leur appartenant ;
- c) procéder aux opérations administratives liées à la cessation de service de tous les membres du personnel civil restants, à l'exception des personnes chargées d'achever les activités de liquidation à Entebbe et à Brindisi jusqu'au 30 juin 2025 ;
- d) procéder à la cession des actifs (immobilisations corporelles et stocks) conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière.

9. Le matériel appartenant à l'ONU sera liquidé conformément au plan de cession des actifs, dont la version définitive sera établie à l'issue de l'inventaire physique intégral des deux sites de liquidation de Bamako et de Gao et du rapprochement des données relatives au transfert des biens provenant des camps qui ont fermé. Les infrastructures qui ont été installées au Mali et dont le démantèlement entraverait le relèvement du pays seront transférées sans frais au Gouvernement de transition au Mali sur approbation de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 5.14 e) du Règlement financier.

10. Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2024, parallèlement à la liquidation du matériel appartenant à l'ONU et aux contingents, la MINUSMA continuera de réduire sa présence à Gao en reconfigurant l'infrastructure du camp. Il faudra pour cela : a) recalibrer l'approvisionnement en électricité et en eau, le traitement des eaux usées, les services collectifs de distribution et les services d'élimination des déchets dans les installations restantes ; b) assurer des services de maintenance et de liquidation, notamment le démantèlement du matériel et l'extraction des composants électroniques devant être recyclés, la destruction et l'élimination des équipements

antibalistiques et l'entretien des groupes électrogènes, des stations d'épuration, des systèmes de recyclage des eaux, des extincteurs et des appareils de radiographie.

11. Tous les services essentiels nécessaires seront assurés au quartier général de la MINUSMA à Bamako jusqu'au jour de la fermeture du camp, notamment pour ce qui est de l'électricité, de l'eau, du traitement des eaux usées et de l'élimination des déchets pour les membres de l'Équipe de liquidation restants.

12. La taille et la composition de l'Équipe de liquidation seront progressivement réduites avec la fermeture des sites de liquidation de Gao et de Bamako, et certains membres du personnel seront transférés à Entebbe et Brindisi pour achever les activités de liquidation n'exigeant pas une présence sur le terrain. La composition de l'Équipe de liquidation dépendra du personnel déployé dans les camps de Gao et de Bamako et des compétences nécessaires aux activités et fonctions de liquidation. L'expérience acquise lors des activités de liquidation permettra de renforcer les capacités des membres du personnel recrutés sur le plan national et d'augmenter leurs chances de trouver un emploi dans le système des Nations Unies ainsi que sur le marché du travail local et international. Par ailleurs, la MINUSMA continuera d'aider les membres du personnel recrutés sur le plan national à retrouver un emploi dans d'autres entités des Nations Unies en communiquant la liste de ces membres à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement hôte et en diffusant les offres d'emploi publiées par d'autres organisations.

13. Des accords de niveau de service ont été conclus avec le Centre de services régional d'Entebbe et la Base de soutien logistique de Brindisi et régissent les différents services d'appui devant être fournis pendant le reste de la phase de liquidation sur le terrain et après la phase de liquidation sur le terrain. La prestation de ces services d'appui fait l'objet d'un suivi lors de réunions hebdomadaires. Le personnel de la Base de soutien logistique des Nations Unies continuera de fournir un appui à distance et sur le terrain au Mali, notamment pour la comptabilisation en pertes et la cession rapides des avoirs et pour l'évaluation des actifs et du matériel, qui doit permettre de déterminer leur transférabilité. Cet appui sera maintenu après la liquidation aux fins du rapprochement des comptes et de l'établissement d'un rapport final sur la liquidation des actifs. Les membres du personnel du Centre de services régional d'Entebbe continueront d'apporter un appui à distance en vue de l'achèvement des activités administratives et financières et des activités de gestion des ressources humaines.

14. Pendant la phase de liquidation, un appui supplémentaire sera fourni par l'intermédiaire d'affectations provisoires dans les sites de liquidation ainsi qu'au Centre de services régional d'Entebbe et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité continueront d'appuyer la MINUSMA tout au long de la phase de liquidation, à la fois sur place, par le biais d'affectations provisoires, et depuis le Siège de l'ONU, sur toutes les questions liées à la liquidation, notamment la coordination avec différents départements du Siège et la communication de l'information aux hauts fonctionnaires et aux parties prenantes.

15. Pour ce qui est de la sécurité, l'unité de gardes des Nations Unies serait responsable de la protection du personnel, des biens et des installations des Nations Unies dans le périmètre intérieur des deux sites de liquidation : un contingent assurera la sécurité du camp de Gao et une unité de police constituée celle du camp de Bamako. Les Forces de défense et de sécurité maliennes assureront la sécurité du périmètre extérieur des deux sites.

16. Un effectif de sécurité de 81 personnes viendra compléter l'unité de gardes et assurer la sûreté et la sécurité des deux sites de liquidation restants dans le périmètre

intérieur. Le personnel de sécurité des Nations Unies restera chargé des inspections de sécurité, du contrôle de l'accès des véhicules et des piétons aux sites de liquidation et aux terminaux aéroportuaires, du contrôle des bagages, de la protection contre les incendies et des services de base en matière de sécurité incendie. Le Département de la sûreté et de la sécurité a entrepris de réviser les mesures de sécurité précédemment en vigueur et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, notamment les plans d'évacuation, qui reposaient auparavant en grande partie sur la force et les moyens de la Mission.

17. Tout en réduisant sa présence sur le terrain, la MINUSMA continuera d'avoir besoin de services informatiques, notamment d'un accès à Internet, de services de téléphonie fixe et mobile et de services de maintenance, y compris de licences d'utilisation de logiciels. Les services médicaux s'emploieront à mettre à disposition les articles nécessaires et à assurer, le cas échéant, des services d'urgence tels que les évacuations sanitaires aériennes, l'application de mesures de santé publique telles que la fumigation et la désinfection et l'approvisionnement en médicaments et en produits sanguins.

18. L'équipe environnementale mettra en œuvre des processus de bout en bout pour toutes les questions relatives à l'environnement, à la gestion des déchets et à la sécurité au travail et se chargera notamment des évaluations environnementales de clôture, des inspections conjointes et du nettoyage. Elle procèdera également à la biodépollution des sols contaminés par du gazole ou du pétrole, à l'élimination sans risque des produits chimiques et des matériaux dangereux ou toxiques périmés (neutralisation et encapsulation), à l'élimination des déchets médicaux ainsi qu'à l'incinération des dossiers qu'il n'est pas utile de conserver et des matelas usagés. L'équipe suivra de près les questions liées à l'environnement et à la sécurité au travail et en rendra compte afin de s'assurer que les politiques des Nations Unies et du Gouvernement de transition en la matière sont respectées par toutes les parties concernées, et veillera à ce que tous les risques pour l'environnement et la sécurité au travail soient recensés et à ce que les mesures d'atténuation correspondantes soient mises en place.

19. Pendant la phase de liquidation, le Service de la lutte antimines achèvera l'élimination des munitions et explosifs résiduels ainsi que les activités d'inspection et de certification de l'évaluation des risques liés aux engins explosifs, qui sont nécessaires pour la fermeture des camps de Bamako et de Gao. En outre, le Service de la lutte antimines fournira au (à la) Directeur(trice) de l'Équipe de liquidation, à sa demande, des conseils spécialisés sur l'élimination des armes et des munitions.

## **C. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

20. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

### **Direction exécutive et administration**

21. Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) est devenu le plus haut représentant de l'Organisation des Nations Unies au Mali et a assumé la fonction de chef de l'entité. En cette qualité, il continuera d'assurer les fonctions essentielles en collaboration avec le Gouvernement de transition et coordonnera les activités de l'équipe de pays des Nations Unies, conformément aux objectifs arrêtés d'un commun accord dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les dépenses afférentes à ce poste continueront d'être prises en charge à

parts égales par la Mission et le Bureau de la coordination des activités de développement jusqu'au 30 septembre 2024. Au 1<sup>er</sup> octobre 2024, le poste sera supprimé, de même que les trois autres postes constituant le Bureau du Chef de l'entité, à savoir les postes d'administrateur(trice) de programme (P-4), d'assistant(e) administratif(ive) (GN) et de chauffeur(se) de véhicule léger (GN). Un poste de spécialiste de l'information (P-4) sera conservé et son (sa) titulaire épaulera le (la) Directeur(trice) de l'Équipe de liquidation et coordonnera la stratégie de communication de la MINUSMA.

22. Le Chef de l'entité travaillera en étroite collaboration avec le (la) Directeur(trice) de l'Équipe de liquidation, tout en supervisant la mise en place des mesures de sécurité appliquées depuis le retrait de la MINUSMA pour le personnel et les biens des Nations Unies qui restent au Mali.

23. En coordination avec le Département de l'appui opérationnel, la MINUSMA continuera de lutter contre la mésinformation et la désinformation ; de surveiller la situation, de vérifier les faits et de mener des travaux de recherche et d'analyse en utilisant les moyens dont elle dispose pour lutter contre la mésinformation et la désinformation ; de mieux faire comprendre au public les questions relatives à la liquidation ; de préserver sa contribution, en collaboration avec d'autres sections de l'entité ainsi qu'avec le Siège de l'Organisation.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

|                                                                             | Personnel recruté sur le plan international |     |         |         |         |                | Personnel recruté sur le plan national |     |     | Volontaires des Nations Unies |                                                |                                           | Total |               |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----|---------|---------|---------|----------------|----------------------------------------|-----|-----|-------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------|---------------|
|                                                                             | SGA                                         | SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-2 | Service mobile | Total partiel                          | AN  | GN  | Total partiel                 | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national |       | Total partiel |
|                                                                             |                                             |     |         |         |         |                |                                        |     |     |                               |                                                |                                           |       |               |
| Bureau du Chef de l'entité                                                  |                                             |     |         |         |         |                |                                        |     |     |                               |                                                |                                           |       |               |
| Postes approuvés pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024 |                                             | 1   | 1       | 4       | 3       | 3              | 12                                     | 5   | 2   | 7                             | —                                              | —                                         | —     | 19            |
| Au 1 <sup>er</sup> juillet 2024                                             |                                             | 1   | —       | 2       | —       | —              | 3                                      | —   | 2   | 2                             | —                                              | —                                         | —     | 5             |
| Au 1 <sup>er</sup> octobre 2024                                             |                                             | —   | —       | 1       | —       | —              | 1                                      | —   | —   | —                             | —                                              | —                                         | —     | 1             |
| Au 1 <sup>er</sup> avril 2025                                               |                                             | —   | —       | —       | —       | —              | —                                      | —   | —   | —                             | —                                              | —                                         | —     | —             |
| Au 1 <sup>er</sup> juillet 2025                                             |                                             | —   | —       | —       | —       | —              | —                                      | —   | —   | —                             | —                                              | —                                         | —     | —             |
| Variation nette                                                             |                                             | (1) | (1)     | (4)     | (3)     | (3)            | (12)                                   | (5) | (2) | (7)                           | —                                              | —                                         | —     | (19)          |
| Total                                                                       |                                             | —   | —       | —       | —       | —              | —                                      | —   | —   | —                             | —                                              | —                                         | —     | —             |

*Abréviations* : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

### Composante 1 : appui

24. La composante Appui est chargée de fournir, dans les meilleurs délais, des services efficaces, rationnels et responsables afin d'accompagner la liquidation et, pour ce faire, elle exécutera les produits prévus. Cet appui couvrira les domaines suivants : exécution des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline, administration du personnel, services de gestion financière, soins de santé, entretien des bureaux et des logements, informatique et communications, transports aériens et de surface, approvisionnement et ravitaillement et prestation de services de sécurité.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Fourniture à la MINUSMA, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces et rationnels afin que la liquidation se déroule en temps voulu et de manière ordonnée d'ici au 30 juin 2025

1.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des missions de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires primaires et secondaires) (2022/23 : 84 % ; 2023/24 : 90 % ; 2024/25 : 90 %)

1.1.2 Achèvement de l'inventaire physique de 100 % des biens (coût historique estimé : 601,6 millions de dollars ; valeur résiduelle : 299,1 millions de dollars).

1.1.3 Gestion et transport de 26 970 tonnes de marchandises au maximum et acheminement de ces marchandises depuis la zone de la Mission ou des zones d'étape jusqu'à leur destination finale

1.1.4. Liquidation de tous les éléments sortis du bilan conformément aux méthodes de cession recommandées ainsi qu'aux règles et règlements des Nations Unies et directives administratives applicables

1.1.5. Respect de la politique applicable en matière d'élimination des déchets, notamment des déchets d'équipements électriques et électroniques, et des matières dangereuses

1.1.6 Transfert des 2 sites de liquidation au Gouvernement hôte, conformément aux règles et règlements des Nations Unies applicables

1.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2022/23 : > 95 % ; 2023/24 : > 95 % ; 2024/25 : > 95 %)

*Produits***Audit, contrôle des risques et conformité**

- Suite donnée aux recommandations d'audit en souffrance ayant été acceptées par la direction
- Réalisation de l'évaluation des risques liés à la liquidation

**Services de transport aérien**

- Exploitation et entretien de 5 appareils (2 avions, 1 hélicoptère et 2 avions de réserve)
- Fourniture de 352 heures de vol (292 pour la flotte, plus 60 proposées pour les appareils dépendant de l'accord-cadre d'affrètement aérien) pour tous les services (transport de passagers, fret, missions de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 5 appareils et 2 aéroports

**Finance, budget et archivage**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 207,0 millions de dollars
- Transfert, dans le respect des normes de sécurité et des normes de gestion, des archives et dossiers de la MINUSMA devant être conservés au Siège de l'Organisation des Nations Unies

### Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines au personnel civil, notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, les voyages, les départs, la gestion des postes, l'exécution du budget et la gestion de la performance

### Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Exploitation et entretien de 32 groupes électrogènes appartenant à l'ONU répartis sur 2 sites, à raison de 19 à Bamako et 13 à Gao
- Liquidation des stocks, notamment des immobilisations corporelles, d'une valeur comptable totale estimée à 87 848 600 dollars, qui seront, selon les cas, transférés à d'autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies, vendus, cédés ou donnés au Gouvernement du pays hôte ou à des organisations non gouvernementales
- Services d'entretien et de réparation dans 2 sites : Bamako et Gao

### Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 3,76 millions de litres de carburant (0,41 million pour les opérations aériennes, 0,75 million pour les transports terrestres et 2,6 millions de litres pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 2 sites : Bamako et Gao

### Services technologiques

- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour des radios, des réseaux locaux et des réseaux étendus, des serveurs et des caméras de surveillance réseau à Bamako et à Gao
- Fourniture d'ordinateurs et d'imprimantes pour des utilisateurs à Bamako et dans la région de Gao, et prestation de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'appui et d'entretien pour 1 système de détection et de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers (Gao)
- Fourniture de services d'appui et de gestion pour 1 système complet de surveillance du camp (Gao)

### Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU, notamment 1 unité médicale de niveau I et 1 dispensaire sur 2 sites (Bamako et Gao), et maintien de dispositions contractuelles avec 2 hôpitaux privés de niveaux II
- Exploitation et entretien des unités médicales de niveau I situées à Bamako et à Gao : 1 unité appartenant aux contingents et 1 unité appartenant aux unités de police constituées
- Maintien de 1 unité médicale privée disposant de moyens d'intervention chirurgicale de sauvetage à Gao
- Maintien de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 4 centres médicaux situés à l'extérieur du Mali (3 unités médicales de niveau III et 1 de niveau IV) et répartis dans 3 sites (Dakar, Accra et Nairobi)
- Fourniture et maintien de services d'évacuation sanitaire vers des hôpitaux de niveau III et IV au moyen du contrat régional de services d'ambulance aérienne conclu par l'ONU avec SOS et d'autres prestataires privés
- Maintien d'arrangements contractuels avec une équipe privée d'évacuation sanitaire aérienne dans 2 sites, à Bamako et Gao, en vue d'évacuations sanitaires aériennes à l'intérieur et à l'extérieur du Mali vers des installations médicales avancées capables de procéder à des interventions de stabilisation permettant de sauver des vies et de prévenir des amputations
- Fourniture, par la cellule de coordination des évacuations de patients, de services au personnel de la MINUSMA à Bamako à l'appui de 2 sites de liquidation (Bamako et Gao)

- Fourniture d'un soutien psychosocial au personnel de la MINUSMA

#### **Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Achèvement de l'inventaire physique de 100 % des immobilisations corporelles et des stocks pendant la période de liquidation
- Lancement en temps voulu des procédures de comptabilisation en pertes et de cession avant la fermeture physique et le transfert de la responsabilité des camps de liquidation, en pleine conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière
- Comptabilisation en pertes et cession des immobilisations corporelles et des stocks et communication de l'information y relative

#### **Gestion des véhicules et services de transport terrestre**

- Exploitation, entretien et élimination progressive d'un maximum de 196 véhicules appartenant à l'ONU et affectés à l'équipe de liquidation et de fermeture, dans 2 ateliers
- Fourniture de services de navette, 7 jours sur 7, pour le transport du personnel de liquidation dans la zone désignée pour les opérations de liquidation

#### **Sécurité**

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 pour 2 sites pendant la phase de liquidation
- Conduire de 900 patrouilles de prévention au maximum par mois
- Fourniture de services de protection rapprochée, 24 heures sur 24, aux hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Conduite d'évaluations de la sécurité incendie et de la prévention des incendies et de 90 patrouilles de vérification par mois
- Organisation de sessions de sensibilisation à la sécurité incendie et de 2 sessions de formation à la sécurité incendie par mois pour le personnel restant
- Conduite d'exercices mensuels de coordination de la gestion des crises et des incidents avec l'unité de gardes
- Organisation d'exercices de sensibilisation à la sécurité et d'alerte pour le personnel venant prêter main forte à la Mission

#### **Communication stratégique et information**

- Publication de 12 rapports internes sur le Mali portant notamment sur la couverture médiatique, la mésinformation et la désinformation
- Publication de 1 rapport multimédia sur iSeek au sujet de la fin de la procédure de liquidation
- Publication, sur les plateformes Web des Nations Unies au Mali, de 6 articles relatifs aux activités menées par les Nations Unies dans le pays après la Mission
- Organisation de 3 manifestations destinées aux médias sur les activités menées par les Nations Unies au Mali après la Mission
- Lancement de 1 campagne de communication sur le travail des Nations Unies au Mali sur les principales radios locales maliennes, dans les langues locales

#### **Politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes**

- Réalisation de 30 évaluations des risques en application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, dans le contexte de la fermeture des camps et du transfert des responsabilités ainsi que des dons et des ventes de matériel appartenant à l'ONU

## Services de détection des mines et de déminage

- Élimination des munitions et des explosifs et achèvement des activités d'inspection et de certification de l'évaluation des risques liés aux engins explosifs dans les camps avant que la responsabilité n'en soit transférée au Gouvernement de transition

## Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline s'appliquant à tous les membres du personnel de police et du personnel militaire et civil (prévention, formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires)

### Facteurs externes

Les fournisseurs et prestataires sont en mesure de livrer les biens et services commandés ; les conditions de sécurité permettent de circuler librement dans la zone de la Mission ; aucune activité susceptible de contaminer ou recontaminer des zones déclarées sans mines n'a lieu. La situation de sécurité dans la zone de l'entité permet la conduite ininterrompue des activités de liquidation au cours de la période prévue, et le Gouvernement de transition apporte un appui coordonné.

Tableau 2

### Ressources humaines : composante 1 (Appui)

| Catégorie de dépenses                                                       | Total        |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <i>I. Contingents (unité de gardes de Gao)</i>                              |              |
| Postes approuvés pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024 | 687          |
| Au 1 <sup>er</sup> juillet 2024                                             | 190          |
| Au 1 <sup>er</sup> octobre 2024                                             | –            |
| Au 1 <sup>er</sup> avril 2025                                               | –            |
| Au 1 <sup>er</sup> juillet 2025                                             | –            |
| <b>Variation nette</b>                                                      | <b>(687)</b> |
| <i>II. Police des Nations Unies</i>                                         |              |
| Postes approuvés pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024 | 16           |
| Au 1 <sup>er</sup> juillet 2024                                             | 7            |
| Au 1 <sup>er</sup> octobre 2024                                             | 4            |
| Au 1 <sup>er</sup> avril 2025                                               | –            |
| Au 1 <sup>er</sup> juillet 2025                                             | –            |
| <b>Variation nette</b>                                                      | <b>(16)</b>  |
| <i>III. Unités de police constituée (unité de gardes de Bamako)</i>         |              |
| Postes approuvés pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024 | 420          |
| Au 1 <sup>er</sup> juillet 2024                                             | 140          |
| Au 1 <sup>er</sup> octobre 2024                                             | 140          |
| Au 1 <sup>er</sup> avril 2025                                               | –            |
| Au 1 <sup>er</sup> juillet 2025                                             | –            |
| <b>Variation nette</b>                                                      | <b>(420)</b> |

|                                                                                          | Personnel recruté sur le plan international |     |         |         |         |                | Personnel recruté sur le plan national |      |       | Volontaires des Nations Unies |                                                |                                           | Total |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----|---------|---------|---------|----------------|----------------------------------------|------|-------|-------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------|---------------|
|                                                                                          | SGA                                         | SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-2 | Service mobile | Total partiel                          | AN   | GN    | Total partiel                 | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national |       | Total partiel |
| IV. Personnel civil                                                                      |                                             |     |         |         |         |                |                                        |      |       |                               |                                                |                                           |       |               |
| Postes approuvés pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024 <sup>a</sup> | –                                           |     | 3       | 35      | 35      | 179            | 252                                    | 15   | 191   | 206                           | 15                                             | 1                                         | 16    | 474           |
| Au 1 <sup>er</sup> juillet 2024                                                          | –                                           |     | 3       | 34      | 33      | 156            | 226                                    | 18   | 159   | 177                           | 14                                             | –                                         | 14    | 417           |
| Au 1 <sup>er</sup> octobre 2024                                                          | –                                           |     | 3       | 28      | 27      | 118            | 176                                    | 15   | 107   | 122                           | 10                                             | –                                         | 10    | 308           |
| Au 1 <sup>er</sup> avril 2025                                                            | –                                           |     | 1       | 3       | –       | 13             | 17                                     | –    | –     | –                             | –                                              | –                                         | –     | 17            |
| Au 1 <sup>er</sup> juillet 2025                                                          | –                                           |     | –       | –       | –       | –              | –                                      | –    | –     | –                             | –                                              | –                                         | –     | –             |
| Variation nette                                                                          | –                                           |     | (3)     | (35)    | (35)    | (179)          | (252)                                  | (15) | (191) | (206)                         | (15)                                           | (1)                                       | (16)  | (474)         |

<sup>a</sup> Trois emplois relevant de la composante 3 (Promotion et protection des droits humains et réconciliation) du budget révisé pour 2023/2024 sont inclus à des fins de comparaison.

25. Le tableau d'effectif proposé pour la MINUSMA comprend 422 postes et emplois au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Ce chiffre est conforme au plan de liquidation de la MINUSMA et au calendrier de fermeture des camps, la plupart des postes de Tombouctou devant être supprimés au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

26. En prévision de la fermeture du camp de la MINUSMA à Gao, il est proposé que la plupart des postes de Gao soient supprimés d'ici au 30 septembre 2024 et que les postes restants aient été supprimés d'ici au 31 mars 2025, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessus. Une fois achevées les activités de liquidation in situ, 17 postes seront provisoirement affectés à Brindisi (7 postes, à savoir 1 D-2, 1 P-5 et 5 SM), pour établir le rapport final sur la liquidation des actifs et achever les activités connexes, et à Entebbe (10 postes, à savoir 2 P-5, 2 P-3 et 6 SM), pour régler les dernières questions relatives aux ressources humaines et les postes non soldés et pour clôturer les comptes avant le transfert des dossiers relatifs aux ressources financières et humaines.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.)

| Catégorie de dépenses                                      | Dépenses<br>(2022/23) | Montant<br>alloué<br>(2023/24) | Dépenses<br>prévues<br>(2024/25) | Variation                  |                              |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|----------------------------------|----------------------------|------------------------------|
|                                                            | (1)                   | (2)                            | (3)                              | Montant<br>(4) = (3) – (2) | Pourcentage<br>(5) = (4)/(2) |
| <b>Militaires et personnel de police</b>                   |                       |                                |                                  |                            |                              |
| Observateurs militaires                                    | –                     | –                              | –                                | –                          | –                            |
| Contingents                                                | 434 896,1             | 331 411,0                      | 30 135,6                         | (301 275,4)                | (90,9)                       |
| Police des Nations Unies                                   | 13 825,2              | 3 894,4                        | 246,7                            | (3 647,7)                  | (93,7)                       |
| Unités de police constituées                               | 51 473,0              | 51 648,4                       | 8 504,5                          | (43 143,9)                 | (83,5)                       |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>500 194,3</b>      | <b>386 953,8</b>               | <b>38 886,8</b>                  | <b>(348 067,0)</b>         | <b>(90,0)</b>                |
| <b>Personnel civil</b>                                     |                       |                                |                                  |                            |                              |
| Personnel recruté sur le plan international                | 171 653,6             | 160 159,9                      | 57 878,3                         | (102 281,6)                | (63,9)                       |
| Administrateurs recrutés sur le plan national              | 12 160,4              | 9 815,6                        | 1 402,5                          | (8 413,1)                  | (85,7)                       |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 24 618,5              | 20 268,9                       | 3 876,6                          | (16 392,3)                 | (80,9)                       |
| Volontaires des Nations Unies                              | 13 041,3              | 4 742,1                        | 839,8                            | (3 902,3)                  | (82,3)                       |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions)         | 1 217,3               | 4 763,4                        | 4 554,8                          | (208,6)                    | (4,4)                        |
| Personnel fourni par des gouvernements                     | 748,1                 | 195,6                          | –                                | (195,6)                    | (100,0)                      |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>223 439,2</b>      | <b>199 945,5</b>               | <b>68 552,0</b>                  | <b>(131 393,5)</b>         | <b>(65,7)</b>                |
| <b>Dépenses opérationnelles</b>                            |                       |                                |                                  |                            |                              |
| Observateurs électoraux civils                             | –                     | –                              | –                                | –                          | –                            |
| Consultants et services de consultants                     | 232,5                 | 381,1                          | 262,5                            | (118,6)                    | (31,1)                       |
| Voyages officiels                                          | 4 363,4               | 4 399,6                        | 2 956,9                          | (1 442,7)                  | (32,8)                       |
| Installations et infrastructures                           | 117 919,8             | 42 362,6                       | 10 390,1                         | (31 972,5)                 | (75,5)                       |
| Transports terrestres                                      | 17 356,6              | 7 960,4                        | 3 801,9                          | (4 158,5)                  | (52,2)                       |
| Opérations aériennes                                       | 162 049,2             | 78 993,8                       | 6 801,6                          | (72 192,2)                 | (91,4)                       |
| Opérations maritimes ou fluviales                          | 1 583,3               | 1 101,1                        | –                                | (1 101,1)                  | (100,0)                      |
| Communications et informatique                             | 65 578,9              | 23 628,2                       | 7 122,5                          | (16 505,7)                 | (69,9)                       |
| Santé                                                      | 5 585,1               | 4 371,6                        | 1 722,7                          | (2 648,9)                  | (60,6)                       |
| Matériel spécial                                           | 0,5                   | –                              | –                                | –                          | –                            |
| Fournitures, services et matériel divers                   | 89 217,9              | 116 768,0                      | 66 583,3                         | (50 184,7)                 | (43,0)                       |
| Projets à effet rapide                                     | 4 771,5               | –                              | –                                | –                          | –                            |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>468 658,7</b>      | <b>279 966,4</b>               | <b>99 641,5</b>                  | <b>(180 324,9)</b>         | <b>(64,4)</b>                |
| <b>Montant brut</b>                                        | <b>1 192 292,2</b>    | <b>866 865,7</b>               | <b>207 080,3</b>                 | <b>(659 785,4)</b>         | <b>(76,1)</b>                |
| Recettes provenant des contributions du personnel          | 20 131,4              | 23 934,7                       | 7 762,8                          | (16 171,9)                 | (67,6)                       |
| <b>Montant net</b>                                         | <b>1 172 160,8</b>    | <b>842 931,0</b>               | <b>199 317,5</b>                 | <b>(643 613,5)</b>         | <b>(76,4)</b>                |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées)          | –                     | –                              | –                                | –                          | –                            |
| <b>Total</b>                                               | <b>1 192 292,2</b>    | <b>866 865,7</b>               | <b>207 080,3</b>                 | <b>(659 785,4)</b>         | <b>(76,1)</b>                |

## B. Contributions non budgétisées

27. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie de dépenses</i>                                             | <i>Montant prévu</i> |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup> | 6 820,9              |
| Contributions volontaires en nature (non budgétisées)                    |                      |
| <b>Total</b>                                                             | <b>6 820,9</b>       |

<sup>a</sup> Y compris la valeur locative estimée des terrains et bâtiments fournis par le Gouvernement et les droits et redevances aéroportuaires.

## C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

28. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 17 341 500 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montant prévu</i> |                                     |                 |
|------------------------------|----------------------|-------------------------------------|-----------------|
|                              | <i>Contingents</i>   | <i>Unités de police constituées</i> | <i>Total</i>    |
| Matériel majeur              | 15 858,9             | 896,1                               | 16 755,0        |
| Soutien logistique autonome  | 160,0                | 426,5                               | 586,5           |
| <b>Total</b>                 | <b>16 018,9</b>      | <b>1 322,6</b>                      | <b>17 341,5</b> |

| <i>Facteurs applicables à la Mission</i>             | <i>Pourcentage</i> | <i>Date d'entrée en vigueur</i> | <i>Date du dernier examen</i> |
|------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| <b>A. Facteurs applicables à la zone de l'entité</b> |                    |                                 |                               |
| Contraintes du milieu                                | 3,1                | 1 <sup>er</sup> octobre 2021    | 2 août 2021                   |
| Usage opérationnel intensif                          | 3,6                | 1 <sup>er</sup> octobre 2021    | 2 août 2021                   |
| Actes d'hostilité ou abandon forcé                   | 6,0                | 1 <sup>er</sup> octobre 2021    | 2 août 2021                   |
| <b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>    |                    |                                 |                               |
| Différentiel de transport                            | 0,0 à 5,5          |                                 |                               |

## D. Formation

29. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2024/25 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie de dépenses</i>                       | <i>Montant prévu</i> |
|----------------------------------------------------|----------------------|
| Consultants                                        |                      |
| Formateurs                                         | –                    |
| Voyages officiels                                  |                      |
| Voyages au titre de la formation                   | 7,2                  |
| Fournitures, services et matériel divers           |                      |
| Frais, fournitures et services liés à la formation | 29,7                 |
| <b>Total</b>                                       | <b>36,9</b>          |

30. Il s'agira notamment d'une formation obligatoire en matière de sécurité pour les agents de protection rapprochée et les agents chargés du maniement des armes à feu et de formations sur la gestion des situations de prise d'otages.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

31. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

|                    | <i>Variation</i> |          |
|--------------------|------------------|----------|
| <b>Contingents</b> | (301 275,4)      | (90,9 %) |

#### • Mandat : liquidation de l'entité

32. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le retrait des contingents, à l'exception de ceux qui constitueront l'unité de gardes du site de Gao jusqu'à sa fermeture, le 30 septembre 2024.

33. Le montant demandé comprend des crédits prévus pour financer un éventuel rapatriement tardif du matériel appartenant aux contingents depuis la zone de la MINUSMA, notamment les zones d'étape dans les ports voisins, jusqu'aux pays fournisseurs de contingents concernés.

|                                 | <i>Variation</i> |          |
|---------------------------------|------------------|----------|
| <b>Police des Nations Unies</b> | (3 647,7)        | (93,7 %) |

#### • Mandat : liquidation de l'entité

34. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le retrait des membres de la police des Nations Unies, à l'exception de 7 policiers hors unités constituées qui viendront compléter l'unité de gardes chargée d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens restant dans la zone de l'entité jusqu'en septembre 2024.

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5$  % ou 100 000 dollars.

|                                     | <i>Variation</i> |          |
|-------------------------------------|------------------|----------|
| <b>Unités de police constituées</b> | (43 143,9)       | (83,5 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

35. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le retrait des unités de police constituées, à l'exception d'une unité, comptant jusqu'à 140 personnes, qui constituera à Bamako, jusqu'au 31 mars 2025, une unité de gardes chargée d'assurer la sécurité du personnel et des biens restant dans la zone de l'entité.

|                                                    | <i>Variation</i> |          |
|----------------------------------------------------|------------------|----------|
| <b>Personnel recruté sur le plan international</b> | (102 281,6)      | (63,9 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

36. La diminution des ressources demandées tient essentiellement aux départs progressifs des membres du personnel, exception faite des 229 postes soumis à recrutement international nécessaires aux activités de liquidation qui seront également retirés progressivement au fur et à mesure de la fermeture de l'entité.

|                                                      | <i>Variation</i> |          |
|------------------------------------------------------|------------------|----------|
| <b>Administrateurs recrutés sur le plan national</b> | (8 413,1)        | (85,7 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

37. La diminution des ressources demandées tient essentiellement aux départs progressifs des membres du personnel, exception faite des 18 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national nécessaires aux activités de liquidation qui seront également retirés progressivement au fur et à mesure de la fermeture de l'entité.

|                                                                   | <i>Variation</i> |          |
|-------------------------------------------------------------------|------------------|----------|
| <b>Agents des services généraux recrutés sur le plan national</b> | (16 392,3)       | (80,9 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

38. La diminution des ressources demandées tient essentiellement aux départs progressifs des membres du personnel, exception faite des 161 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national nécessaires aux activités de liquidation qui seront également retirés progressivement au fur et à mesure de la fermeture de l'entité.

|                                      | <i>Variation</i> |          |
|--------------------------------------|------------------|----------|
| <b>Volontaires des Nations Unies</b> | (3 902,3)        | (82,3 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

39. La diminution des ressources demandées tient essentiellement aux départs progressifs des membres du personnel, exception faite des 14 emplois de Volontaire des Nations Unies nécessaires aux activités de liquidation qui seront également retirés progressivement au fur et à mesure de la fermeture de l'entité.

|                                                           | <i>Variation</i> |         |
|-----------------------------------------------------------|------------------|---------|
| <b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b> | (208,6)          | (4,4 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

40. La diminution des ressources demandées tient essentiellement à la suppression d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions), qui a été partiellement contrebalancée par la mise à disposition de l'entité de capacités supplémentaires aux fins des activités de liquidation de la MINUSMA. Plusieurs entités, à savoir le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département de l'appui opérationnel, la Base de soutien logistique de Brindisi et le Centre de services régional d'Entebbe, ont indiqué avoir besoin de capacités supplémentaires, et l'appui fourni portera sur les activités d'assainissement de l'environnement prévues à Gao et à Bamako, la logistique, l'analyse et la gestion des données, la gestion des biens, la planification et la coordination, les achats, les ressources humaines et les finances, et visera à renforcer les capacités juridiques en prévision de l'accroissement potentiel des affaires à traiter, à mener à bien les activités de contrôle interne et à soutenir la clôture des projets.

|                                               | <i>Variation</i> |         |
|-----------------------------------------------|------------------|---------|
| <b>Personnel fourni par des gouvernements</b> | (195,6)          | (100 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

41. La diminution des crédits demandés tient au retrait complet du personnel fourni par des gouvernements.

|                                               | <i>Variation</i> |          |
|-----------------------------------------------|------------------|----------|
| <b>Consultants et services de consultants</b> | (118,6)          | (31,1 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

42. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre de services de consultants dans le cadre de la liquidation ; en effet, il ne sera fait appel à des consultants que pour des services limités, notamment pour l'analyse des enseignements tirés de la liquidation.

|                          | <i>Variation</i> |          |
|--------------------------|------------------|----------|
| <b>Voyages officiels</b> | (1 442,7)        | (32,8 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

43. La réduction des ressources demandées s'explique principalement par la diminution du nombre de voyages prévus pendant la période de liquidation ; en effet, il s'agira uniquement des voyages nécessaires au transfert des actifs, à la réalisation des activités de liquidation et au déploiement des membres du personnel en affectation provisoire.

|                                         | <i>Variation</i> |          |
|-----------------------------------------|------------------|----------|
| <b>Installations et infrastructures</b> | (31 972,5)       | (75,5 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

44. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait que les activités liées aux installations et aux infrastructures seront moins nombreuses du fait de la fermeture des camps et de la réduction des effectifs pendant la période de liquidation. On s'attend donc à une réduction de la demande de services collectifs de distribution et de services d'élimination des déchets, d'entretien, de sécurité et de construction, ainsi qu'à une baisse de la consommation de carburant destiné aux

groupes électrogènes. Les achats seront réduits au minimum nécessaire pour entretenir les installations (notamment les pièces de rechange et les éléments essentiels aux stations de traitement des eaux, aux groupes électrogènes et aux systèmes de climatisation) et pour ainsi garantir la viabilité des sites restants jusqu'à leur fermeture.

|                              | <i>Variation</i> |          |
|------------------------------|------------------|----------|
| <b>Transports terrestres</b> | (4 158,5)        | (52,2 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

45. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le retrait progressif du personnel en tenue et du personnel civil effectué dans le cadre de la liquidation de la MINUSMA et par la réduction qui en découle du parc de véhicules appartenant à l'ONU, ce qui se traduit par une diminution des besoins en matière de réparations et d'entretien, de pièces détachées et d'assurance responsabilité civile, ainsi que par une baisse de la consommation de carburants et de lubrifiants.

46. La diminution des dépenses prévues est en partie contrebalancée par le coût de la remise en état des biens de grande valeur qui doivent être transférés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi en vue de leur entreposage dans les stocks pour déploiement stratégique, d'une participation au programme 3R (réintégration dans les stocks, remise en état et réutilisation) et d'un éventuel transfert à d'autres missions de maintien de la paix. La MINUSMA couvrira les coûts de transport jusqu'à Brindisi ainsi que la remise en état des biens de grande valeur avant qu'ils ne soient déployés dans d'autres missions.

|                             | <i>Variation</i> |          |
|-----------------------------|------------------|----------|
| <b>Opérations aériennes</b> | (72 192,2)       | (91,4 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

47. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la réduction de la flotte aérienne, qui devrait conserver 5 appareils (2 avions et 1 hélicoptère, ainsi que 2 avions de réserve pour les vols d'évacuation sanitaire primaire et secondaire) pour 2024/25, sur les 10 avions et 23 hélicoptères qui avaient été approuvés pour 2023/24. La flotte proposée sera encore réduite d'un avion et d'un hélicoptère d'ici au 30 septembre 2024, en lien avec la fermeture du site de Gao, et les avions restants seront rapatriés d'ici au 31 mars 2025, date à laquelle l'entité devrait achever ses activités de liquidation in situ.

|                                          | <i>Variation</i> |         |
|------------------------------------------|------------------|---------|
| <b>Opérations maritimes ou fluviales</b> | (1 101,1)        | (100 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

48. La diminution des crédits demandés tient essentiellement au fait qu'il ne sera pas nécessaire d'acheter des conteneurs maritimes, l'utilisation d'articles détenus en stock étant privilégiée pendant la phase de liquidation, et que la barge ne sera pas utilisée aux fins du transport d'actifs en 2024/25, le site de Tombouctou ayant fermé en 2023/24.

|                                       | <i>Variation</i> |          |
|---------------------------------------|------------------|----------|
| <b>Communications et informatique</b> | (16 505,7)       | (69,9 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

49. La diminution des ressources demandées tient essentiellement aux départs ou retraits progressifs des membres du personnel civil et du personnel en tenue dans le cadre de la liquidation de la MINUSMA, ce qui se traduit par une réduction des dépenses prévues au titre des services de télécommunications et de réseau, de l'entretien du matériel de communication et du matériel informatique et des services d'appui et par le fait qu'il n'est prévu d'acheter aucune pièce de rechange.

|              | <i>Variation</i> |          |
|--------------|------------------|----------|
| <b>Santé</b> | (2 648,9)        | (60,6 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

50. La diminution des ressources demandées s'explique essentiellement par la réduction de l'infrastructure médicale de l'entité à mesure de la fermeture des camps dans tout le Mali, les infrastructures et les services médicaux nécessaires étant maintenus dans deux sites, à savoir Bamako et Gao. L'acquisition de fournitures médicales a été réduite au minimum et l'utilisation d'articles détenus en stock a été privilégiée.

|                                                 | <i>Variation</i> |          |
|-------------------------------------------------|------------------|----------|
| <b>Fournitures, services et matériel divers</b> | (50 184,7)       | (43,0 %) |

• **Mandat : liquidation de l'entité**

51. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par une diminution des dépenses prévues au titre du rapatriement et du transport du matériel appartenant à l'ONU, conformément au plan de cession des actifs, étant donné que l'entité réduit sa présence physique à deux sites (Gao et Bamako), et par une diminution des dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage en raison d'un changement de tâches, l'objectif actuel consistant à détruire les munitions et les explosifs et à inspecter les camps restants avant leur fermeture.

52. La diminution des ressources demandées est en partie contrebalancée par des crédits prévus pour financer d'éventuels remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en cas d'abandon forcé du matériel appartenant aux contingents dans les sites de liquidation, ainsi que d'éventuelles demandes d'indemnisation.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

53. En ce qui concerne le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, il conviendrait que l'Assemblée générale :

- a) ouvre des crédits de 207 080 300 dollars aux fins de la liquidation de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 ;
- b) mette en recouvrement le montant visé à l'alinéa a) ci-dessus.

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/274 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

### A. Assemblée générale

#### Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

| Décision ou demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Mesures prises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17). | Au 31 décembre 2023, toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes avaient été mises en œuvre, de même que 73 des 99 recommandations du Bureau des services de contrôle interne (73,7 %). Il est procédé à un suivi régulier pour que les recommandations restant à appliquer soient clôturées dans les meilleurs délais. |

### B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

#### Budget révisé de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024

(A/78/608 et résolution 76/274 de l'Assemblée générale)

| Décision ou demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Mesures prises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le Comité consultatif prend note de l'action collective qui est menée aux fins de la réduction des effectifs et du retrait de la MINUSMA dans des conditions extrêmement difficiles. Il compte que toutes les mesures voulues seront prises pour assurer la sécurité du personnel, des installations et des biens des Nations Unies et pour veiller à ce que le retrait de la Mission soit achevé dans les délais fixés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2690 (2023), et conformément aux règles et règlements, compte étant tenu de la nécessité de s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain. Il compte également que des informations actualisées sur les progrès accomplis, les problèmes rencontrés, les possibilités qui s'offrent et les gains d'efficacité, y compris ceux qui pourraient découler du recours dans toute la mesure possible à des services d'appui qui n'exigent pas une présence sur place, seront données à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et que des | La sécurité intérieure des sites de liquidation est assurée par la présence d'éléments de protection et de l'unité de gardes. Les forces de sécurité maliennes assureront la sécurité extérieure des camps et la protection des aéroports de Gao et de Bamako.<br>La liquidation in situ aura lieu sur 2 sites : à Gao du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2024 et à Bamako du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2025. Les sites de liquidation seront surveillés à l'intérieur par l'unité de gardes et à l'extérieur par les forces maliennes.<br>La gestion décentralisée restera un principe directeur. Le (la) fonctionnaire d'administration régional(e), en poste à Gao, assurera les fonctions de supervision et de répartition des tâches pour le personnel de Gao, exception faite de l'unité de gardes. Le (la) Coordonnateur(trice) de l'unité de gardes assurera le commandement tactique et le contrôle des deux |

*Décision ou demande*

informations complètes figureront dans les prochains rapports du Secrétaire général sur la MINUSMA (par. 14).

Le Comité consultatif compte que des informations à jour sur la fermeture des sites de la Mission seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport (par. 16).

Le Comité consultatif souligne qu'il importe de collaborer étroitement avec les autorités maliennes en ce qui concerne la procédure de transfert officiel et de veiller à l'application des règles et règlements relatifs aux politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets, ainsi qu'à l'application des enseignements tirés des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé. Il compte que des informations actualisées sur le transfert des camps de la Mission seront données à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et que des informations complètes figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général (par. 19).

*Mesures prises*

éléments de l'unité de gardes pour le compte du (de la) Directeur(trice) de l'Équipe de liquidation.

Avant le transfert officiel d'un site, il est procédé à des inspections environnementales conjointes finales avec la participation de représentants désignés par le Ministère malien de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable. Ces inspections sont consignées dans un rapport environnemental final qui constitue l'annexe 2 des certificats de transfert d'un site. Elles sont planifiées de manière systématique, en liaison avec le Ministère, et ont eu lieu pour tous les sites fermés, à l'exception d'Aguelhok et de Tessalit, pour des raisons de sécurité et d'abandon forcé.

Les directives de la Mission sur les mesures environnementales à prendre à l'occasion de la fermeture et du transfert des sites et le modèle de certificat de transfert des sites ont été élaborés sur la base des lignes directrices relatives à la certification de la conformité environnementale et à la remise à disposition des sites des missions ou entités sur le terrain, compte tenu des politiques et procédures de l'ONU en matière d'environnement et de déchets et de la méthode documentée de la MINUAD pour le transfert des installations, afin de tirer parti des enseignements tirés des opérations de maintien de la paix terminées et de l'examen réalisé par le Bureau des affaires juridiques de l'entité.

En outre, pour tenir compte des enseignements tirés des opérations terminées, plusieurs tâches ont été confiées à des spécialistes des questions d'environnement d'autres lieux d'affectation, notamment de la Base de soutien logistique des Nations Unies, qui avaient déjà participé aux phases de retrait et de liquidation d'autres missions (par exemple, la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour), ce qui a permis d'améliorer la performance de la Mission, notamment en matière de décontamination des sols et d'élimination des déchets dangereux, et favorisé des échanges d'expérience fructueux, compte étant dûment tenu des spécificités de l'entité concernée. De plus, un appui technique a été fourni à distance par les équipes chargées des questions d'environnement à la Base de soutien logistique des Nations Unies et au Siège.

Le Comité consultatif prend note des difficultés liées au transfert de Mikado FM à l'équipe de pays des Nations Unies et compte que des éclaircissements seront donnés à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et que des informations actualisées figureront dans le prochain rapport (par. 27).

Radio Mikado FM avait été créée pour la Mission et était autorisée à émettre sur des fréquences mises à disposition par les autorités maliennes dans le cadre de l'accord sur le statut des forces de la MINUMA. Par conséquent, à la fin de la Mission, le 31 décembre 2023, les fréquences ont été remises à la disposition du Gouvernement de transition.

Dès juillet 2023, la station avait adapté son contenu, en supprimant progressivement les émissions liées aux précédents mandats de la Mission et en présentant des émissions spéciales pour informer le public sur le retrait de la Mission ainsi que sur ses réalisations. Parallèlement, elle a procédé à l'archivage de huit années d'émissions radiophoniques et a envoyé les archives au Siège de l'Organisation afin de préserver la contribution de la Mission.

La diffusion de Radio Mikado a cessé le 30 novembre 2023. Le démantèlement de tout le matériel a été achevé le 15 décembre 2023.

Les biens et le matériel utilisés par le studio multimédia et pour la radiodiffusion ont été classés dans le plan préliminaire de cession des actifs en application des dispositions de l'article 5.14 du Règlement financier et déclarés excédentaires, et il a été proposé de les transférer à d'autres opérations ou de les vendre aux organismes, fonds et programmes de l'équipe de pays des Nations Unies au Mali.

D'autres missions de maintien de la paix et plusieurs organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents au Mali ayant exprimé leur intérêt, le matériel de radiodiffusion et les pièces de rechange qui pouvaient être transférés à d'autres missions ont été transférés à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, ou transférés à la valeur comptable (coût amorti) aux organismes, fonds et programmes de l'équipe de pays intéressés, conformément aux dispositions de l'article 5.14 c) du Règlement financier et de la règle de gestion financière 105.23.

Le Comité consultatif compte que des informations exhaustives sur le matériel détruit ou abandonné et sur les incidences financières connexes figureront dans les prochains rapports du Secrétaire général (par. 39).

Des informations détaillées sur les actifs détruits ou non récupérés au cours des activités de retrait et de liquidation seront données dans les rapports de fin d'exercice sur les immobilisations corporelles et les stocks pour l'exercice 2023/24. Des informations complètes sur la liquidation des actifs après la liquidation de la Mission seront communiquées à l'Assemblée générale dans le rapport final sur la liquidation des actifs.

---

*Décision ou demande*


---

*Mesures prises*


---

Le Comité consultatif souligne qu'il importe que les allégations de faute grave soient traitées dans les meilleurs délais et compte que le Secrétaire général fera figurer des informations actualisées sur la question dans ses prochains rapports (par. 42).

Après l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2690 (2023) en date du 30 juin 2023, l'Équipe déontologie et discipline de la Mission a élaboré un plan de sortie visant à ce que toutes les allégations de faute soient traitées en temps voulu. Ce plan a été établi sur la base des résultats d'une évaluation des risques menée dans la plupart des sites de la MINUSMA et compte tenu de l'analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et des risques et avait pour objet de recenser les facteurs internes et externes avant que les fonctions de déontologie et de discipline soient transférées à l'équipe de pays des Nations Unies au Mali. Il est construit autour des principes directeurs suivants : a) poursuivre les activités de prévention des fautes tout en assurant les fonctions résiduelles ; b) recevoir, évaluer, enregistrer et traiter toutes les nouvelles allégations de fautes.

Compte tenu de la tendance à la hausse du nombre d'allégations observée dans d'autres missions pendant la phase de retrait, l'Équipe déontologie et discipline de la MINUSMA s'attend à une accélération du nombre de demandes de reconnaissance de paternité, d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et d'allégations d'autres types de faute. Par conséquent, des mesures proactives d'évaluation et de traitement des risques seront appliquées de manière continue.

Le mécanisme communautaire d'enregistrement des plaintes restera actif et sera transféré au réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles du Mali.

L'Équipe déontologie et discipline continuera également d'assurer une permanence téléphonique 24 heures sur 24 pendant la phase de retrait et de liquidation afin de conseiller le personnel de la MINUSMA, de l'aider à régler les problèmes de déontologie et de discipline et d'enregistrer les plaintes de la population locale. Des dispositions seront prises pour que ce service d'assistance téléphonique soit maintenu par le (la) Coordonnateur(trice) de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, même après le retrait complet de la MINUSMA.

La MINUSMA continuera de respecter les règles et règlements des Nations Unies applicables à toutes les catégories de personnel pendant la phase de liquidation. L'Équipe déontologie et discipline devrait continuer de recevoir des plaintes et des rapports pendant cette phase. Toutes les allégations de faute sont évaluées et renvoyées comme il se doit, et un mécanisme efficace de protection des preuves a été

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des informations actualisées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et qu'il fera figurer des informations détaillées sur la procédure de liquidation dans ses prochains rapports, y compris sur les difficultés rencontrées et sur le calendrier envisagé compte tenu de l'évolution de la situation et de la progression des activités de liquidation (par. 44).

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des informations actualisées à l'Assemblée générale sur les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) nécessaires à la liquidation de la MINUSMA au moment où elle examinera le présent rapport, et qu'il justifiera davantage les emplois,

mis en place. Les cas enregistrés de fautes graves impliquant des membres des contingents sont actuellement transmis pour enquête aux autorités nationales concernées, par l'intermédiaire du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Les mécanismes de communication de l'information et d'application du principe de responsabilité sont organisés de manière à favoriser l'élaboration en temps voulu de rapports objectifs ainsi qu'une structure de contrôle et de surveillance.

En ce qui concerne les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, la MINUSMA a entrepris de transférer la responsabilité de l'appui continu aux victimes de fautes au réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, par l'intermédiaire du (de la) Coordonnateur(trice) de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Il ne sera toutefois pas possible de clôturer tous les dossiers en cours avant la liquidation de la MINUSMA. Les affaires en cours sont réparties en deux catégories : celles qui font l'objet d'une enquête et celles qui sont en cours d'examen. Les affaires faisant l'objet d'une enquête par le Bureau des services de contrôle interne sont envoyées directement au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour que celui-ci y donne la suite voulue. Les affaires faisant l'objet d'une enquête doivent être examinées et les mesures voulues doivent être prises. Conformément au plan de sortie, des dispositions transitoires seront prises pendant la période de liquidation en vue du règlement ultérieur des questions résiduelles.

Un rapport mensuel est établi sur l'état d'avancement de la liquidation ; il doit être remis au plus tard le cinquième jour ouvrable du mois suivant la période considérée et aborde les points suivants : a) la coordination avec le Gouvernement hôte ; b) la réduction de l'empreinte physique ; c) la dépollution de l'environnement ; d) les mouvements ; e) la réduction des actifs ; f) les activités de clôture administrative. Il vise à préciser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la phase de liquidation, les difficultés rencontrées et l'appui requis conformément aux critères de succès définis pour chacune des phases susmentionnées.

Les ressources demandées permettraient de financer 43 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), à savoir 26 emplois soumis à recrutement international et 17 soumis à recrutement national. Ces emplois seront déployés au Département des opérations (10 emplois), au Centre de services

*Décision ou demande**Mesures prises*

notamment en ce qui concerne leur rattachement et leur durée, dans le prochain projet de budget (par. 60).

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les coûts afférents à la cessation de service du personnel civil figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général (par. 62).

Le Comité consultatif compte que la Mission continuera de coopérer avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et de le faire bénéficier de ses connaissances et espère que des informations actualisées sur la question figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général (par. 68).

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur la mise en œuvre de la stratégie de communication multifacette de la Mission et sur les risques connexes seront données à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et que des informations plus complètes figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général (par. 69).

régional d'Entebbe (Ouganda) (16 emplois), à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (6 emplois) et au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (11 emplois). Leurs titulaires fourniront l'appui supplémentaire nécessaire pendant la période de liquidation.

En étroite coordination avec le Siège de l'Organisation, la MINUSMA a estimé les sommes dues aux membres du personnel au moment de leur cessation de service, compte tenu de la diminution progressive des effectifs de l'entité jusqu'à sa fermeture le 30 juin 2025 et conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation.

Il a été estimé qu'aucun projet en cours ne pouvait être transféré à l'UNOWAS, étant donné que le Bureau avait un mandat plus politique et qu'il ne disposait pas de la présence et de la capacité requises au Mali pour superviser l'exécution des activités résiduelles des partenaires locaux de réalisation.

Une stratégie de communication a été élaborée ; elle met l'accent sur l'analyse et la prévention des risques de mésinformation et de désinformation, la réponse à apporter à ces phénomènes et la communication proactive sur l'engagement renouvelé des Nations Unies pour le développement au Mali.

## Annexe I

### Définitions

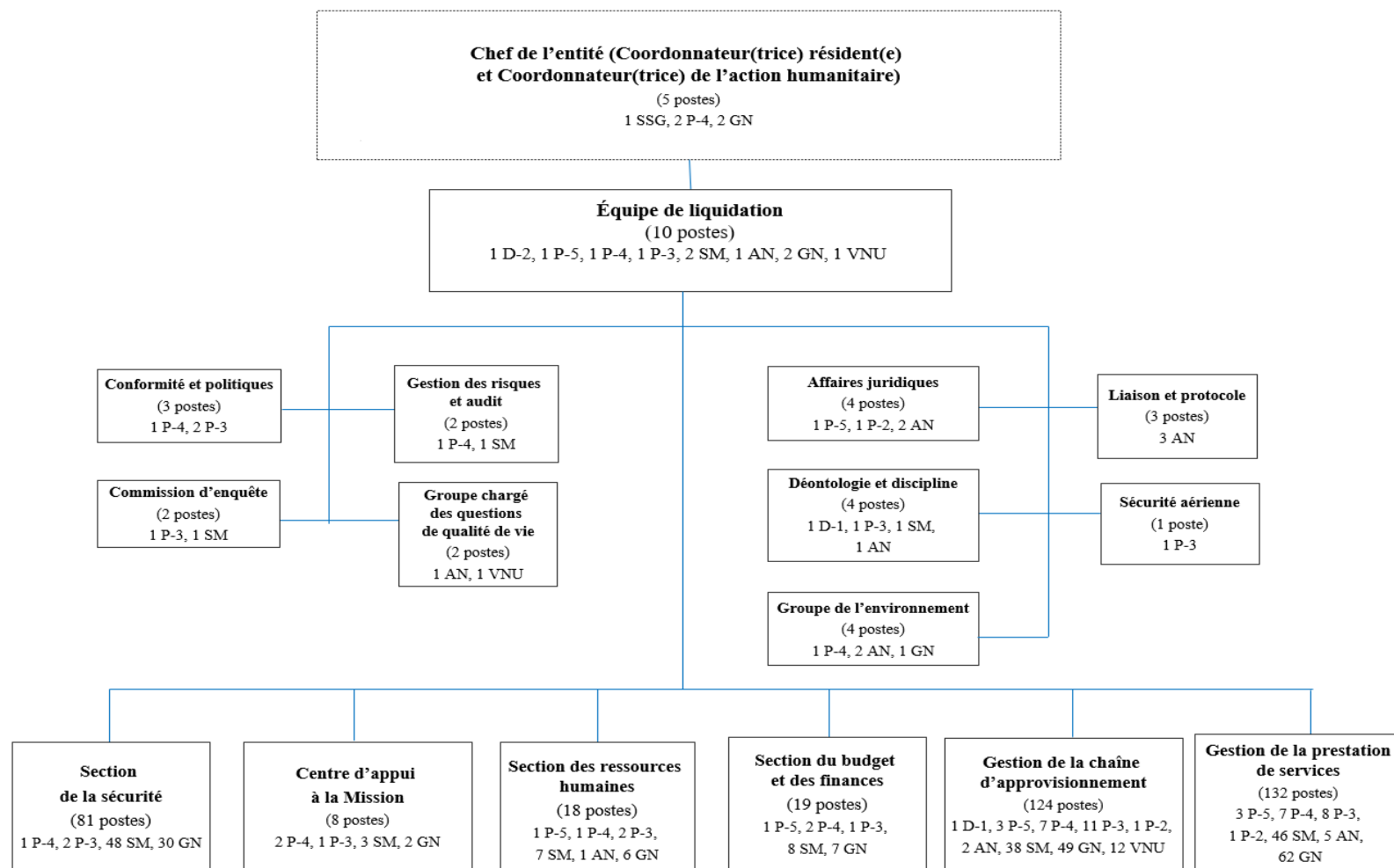
#### Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.

## Annexe II

## Organigramme

Début de la phase de liquidation (1<sup>er</sup> juillet 2024)

*Abréviations* : SSG = sous-secrétaire général(e) ; SM = Service mobile ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

Carte

